



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 21/09/2020

Commissions municipales de contrôle des listes électorales

Constitution de cette commission dans les communes de moins de 1 000 habitants

Un appel à candidature a été lancé pour exercer les fonctions de délégué de l'administration ou délégué du tribunal au sein de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Cet appel à candidature s'est achevé le 11 septembre 2020.

Dans certaines communes de moins de 1 000 habitants, aucun candidat aux fonctions de délégué de l'administration ou du tribunal ne s'est fait connaître. En l'absence de candidature, les communes concernées seront invitées à proposer des électeurs afin de constituer leur commission de contrôle des listes électorales.

L'appel à candidature est prolongé jusqu'au jeudi 15 octobre 2020.

Comment devenir délégué de l'administration ou du tribunal ?

En remplissant la fiche de candidature ci-jointe et en la retournant avant le **jeudi 15 octobre 2020** à votre mairie ou à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence à l'adresse suivante :

pref-elections@alpes-de-haute-provence.gouv.fr.

**Service de la communication
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU

04016 Digne-les-Bains Cedex